

Règlement du Championnat National F.S.G.T. De Vélo Route 2019

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 01 avril 2019 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Minimes (F/G)	né(e) s en 2005 et 2006	- Vétérans	nés entre 1970 et 1979
- Cadet (te) s	né(e) s en 2003 et 2004	- Super Vétérans	nés entre 1960 et 1969
- Juniors	nés en 2001 et 2002	- Anciens	nés en 1959 et avant
- Espoirs	nés entre 1997 et 2000	- Féminines	nées en 2002 et avant
- Seniors	nés entre 1980 et 1996		(De junior a ancienne)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine il n'y a pas de cota dans les catégories d'âge**. Chaque Comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

* **-Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T.** (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional **de la spécialité (route)** de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). **Voir période de référence.**

* **-Chaque coureur multi licencié** (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours. **Voir période de référence.**

Période de référence : du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2019 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2018 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2019. **Toutes les féminines ayant obtenu dans la saison en cours au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdites de championnat FSGT.**

* - **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le 1 JUIN 2019.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, **les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.**
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les Minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les Cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits. Ainsi que les vélos de contre-la-montre et de cyclo-cross.
- Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il serra demander un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

* Minimes	= 40km	* Seniors	= 100km
* Minimes Féminines	= 30km	* Vétérans	= 80km
* Cadets	= 60km	* Super Vétérans	= 70km
* Cadettes	= 30km	* Anciens	= 60km
* Juniors	= 80km	* Féminines	= 60km
* Espoirs	= 90km		

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera Champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagés du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, ect

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou interrégionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité où a la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage neutre des échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage (trois maximum), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple ils peuvent décidés de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Récompenses fédérales :

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, les trois premiers une médaille fédérale. En cas d'absence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Echauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

Réclamation : Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

Règlement du Rassemblement National F.S.G.T. Route Des Ecoles de Vélo 2019

Preambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence à été validée avant le 01 avril 2019, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Moustiques né(e) s en 2013 et 2014
- Poussin(e) s né(e) s en 2011 et 2012
- Pupilles né(e) s en 2009 et 2010
- Benjamin(e) s né(e) s en 2007 et 2008

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Poussin Garçon, Poussin Fille, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité.

Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FÉDÉRATION AVANT LE 1 JUIN 2019.

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. **Pas d'engagements de club.**

Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement pour les poussins et Pupilles, et de 6,40 m pour les Benjamins. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route

<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
Jeux d'adresse <ul style="list-style-type: none">• 1 parcours pour les Moustiques et Poussins• 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins	Route pour les trois catégories (course directe) <ul style="list-style-type: none">• 0 km 800 Maxi pour les Moustiques, Soit une durée de 3 mn• 3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 mn• 5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 mn• 10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 mn
Sprint <ul style="list-style-type: none">• Individuel chronométré Moustiques (60 m maxi)• Individuel chronométré Poussins (60 m maxi)• Individuel chronométré Pupilles et Benjamins (80 mètres maxi)	

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques a chaque catégorie. Les départs devront être différés.

Règlement technique

Epreuve d'Adresse :

1) Principe :

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2) Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

3) Barème des pénalités :

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B - Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4) Reconnaissance des parcours :

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

Sprint :

Epreuve individuelle et chronométrée.

Route :

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée.

**Les départs devront être différés.
Reconnaissance du parcours.**

Accident - Incident :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

Discipline :

Tout coureur engagé sera soumis au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement :

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Points marqués :

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités
Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**

